



DISCRIMINATION ET PROCEDURE

Par **lalaby83**, le **16/02/2015** à **10:34**

Bonjour,

Il y a 10 ans j'ai été victime de discrimination à cause de mon activité syndicale. Je m'en suis toujours douté mais je n'avais pas les preuves. Aujourd'hui mon patron, lors d'un entretien individuel, à craché le morceau en précisant qu'il y a prescription (5 ans). j'ai les preuves que les autres salariés de mon groupe n'ont pas eu la même convention de forfait jours que moi (elle est plus avantageuse pour eux. Que puis-je faire ?
Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **16/02/2015** à **19:07**

Bonjour,

A mon avis, rien, puisque comme vous l'indiquez, il y a prescription...

Mais si la dite Convention de forfait est toujours en cours, elle pourrait éventuellement être contestée, apriori...

Par **lalaby83**, le **17/02/2015** à **08:19**

merci